COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 18 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix huit mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 12 mars 2021, Secrétaire de séance : Jacques CAZAURANG

Etaient Présents 54 titulaires, 0 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Présents:

Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Fabienne TOUVARD, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Philippe GARROTE, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Patrick MAILLET, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE

Suppléants: Néant

Pouvoirs:

Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET à Jacques MARQUÈZE, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPÉ, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ à Christine CABON, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Chantal LECOMTE à Sami BOURI, Jean-Luc MARLE à André LABARTHE, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE

Absents:

Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Gérard LEPRETRE, Anne BARBET, Laurence DUPRIEZ, Alain QUINTANA, Marie Annie FOURNIER, Bruno JUNGALAS

RAPPORT N° 210318-10-ADM-

CESSION DE TERRAIN A LA COMMUNE DE BEDOUS

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le

ID: 064-200067262-20210318-210318_10_ADM-DE

M. AURISSET rappelle que la commune de Bedous a récemment proposé d'intégrer dans la voirie communale les portions carrossables des parcelles cadastrées A1053, A1389, A397 et A398 dont la Communauté de Communes du Haut-Béarn est propriétaire aux alentours du château Fénart. Elles permettent la desserte de plusieurs bâtiments dont le bâtiment technique communal.

Ce classement en voie communale constitue une opportunité pour la communauté de communes qui n'aura plus la responsabilité du maintien en bon état de la voirie existante. En outre, la commune prévoit de prolonger la voirie jusqu'à la parcelle intercommunale A397 qui se situe à l'arrière du château Fénart, permettant ainsi un accès carrossable aux jardins partagés mis à disposition de l'association de Bedous par convention.

Une cession d'emprises foncières sur la base du plan de division annexé est également l'opportunité pour la CCHB de se défaire d'espaces verts qui n'ont aucun intérêt pour elle, pour partie en pente.

Il est ainsi proposé de céder à la commune de Bedous, pour l'euro symbolique, parties des parcelles cadastrées A1053, A1389, A397 et A398, représentant une superficie de 1 035 m². Le Pôle évaluation domaniale 64 en a estimé la valeur vénale à 150 € HT.

Les frais de géomètre et d'acte de vente seront à la charge de la commune de Bedous.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité (M. Bellegarde ne participant pas au vote)

- **DECIDE** de céder à la commune de Bedous, pour l'euro symbolique, parties des parcelles cadastrées A1053, A1389, A397 et A398, représentant une superficie de 1 035 m²,
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à ce dossier, dont notamment l'acte authentique de vente ou l'acte en la forme administrative,
- ADOPTE le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 18 mars 2021 Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY

